

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire des filles.

Numéro d'inventaire: 1979.11602

Auteur(s): Victoire Julie Françoise Gabaudan

Type de document : diplôme Éditeur : non renseigné (Chartres)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création: 1819

Description : Feuille de papier vergé, brunie et salie. Texte imprimé en cursive avec mentions

manuscrites à l'encre noire. Timbre gaufré.

Mesures: hauteur: 201 mm; largeur: 314 mm

Notes : Brevet de capacité pour l'enseignement primaire des filles délivré à Victoire Gabaudan le 16 décembre 1819, à l'issue d'un examen portant sur "les principes de la religion, la lectgure, l'écriture, les quatre premières règles de l'arithmétique, les règles de trois et de société, les éléments de la grammaire". Elle est "en outre capable d'enseigner la broderie, le

dessin et la musique".

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Post-élémentaire **Niveau** : Post-élémentaire

Nom de la commune : Chartres Nom du département : Eure-et-Loir Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 11

Lieux: Eure-et-Loir, Chartres

1819 Présedure d'Eure en Loiv.	Brevet de Capacité
Instruction Verimaire	Pour l'Enseignement primaire dea Fillea.
des Fillea.	Nous Joseph D' Estourmel,
	Recher du département d' Eure en Lois
	Sur le Certificat d'examen délivée à la Dame Victoire Julie Trançoise Raymond Benvelet, Temme Gabandan, par le Tury de l'accondifsement de Charteed
	gu'elle a répondu de la manière la pluce datisfaidante aux questions qui lui ous été adrefsées ouvles D'imignes de la Meligion, la Lecture, l'Étriture, lece quatre Promièrese Réplece de l'Aritmétique, cellece de troite et de dariére, a lea l'émence de la Frammaire;
	qu'elle est en outre en état d'enseignes la Broderie, le Destin, la Musique, 35,0
	qu'elle a fair preuve de la capacité nécessaire pour exercer les sonctions d'Institutrice primaire du Premier degré, qu'elle a justifié par des Certificats authentiques de sa bonne conduite en de ses bonnes moeurs,
	Avons accorde à ladite Dame & abandan , agée de ling hui ans, demontant
	à Chartree , le présent Brevet qui lui est indispensable pour obtenir l'autorisation spéciale d'exercer les fonctions d'Institutrice primaire du Premier degré, dance l'une des communes de ce département,
	conformement à l'article 12 de notre Chrêté du 25 Juillet 1819.
*	Délivée à Chartred, en l'Botel de la Réfecture, le Jeize Decembre millouit Cont dis neuff.
	"of atournal